



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ajournée du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, le jeudi le 14 avril 2020, à 18h35.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier

20-04-139

**Ouverture de la séance ajournée**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil ouvre la séance ajournée et adopte l'ordre du jour tel que soumis avec l'ajout d'un point au varia :

- Autorisation de paiement – Équipements Robert Inc. pour le chargeur sur roues de marque WACKER NEUSON WL32
- Prolongement de la période d'installation des abris d'auto

ADOPTÉE

20-04-140

**Autorisation de paiement – Équipements Robert Inc. pour le chargeur sur roues de marque WACKER NEUSON WL32**

Considérant que la résolution 20-03-103 a accepté l'offre d'Équipements Robert Inc. pour la fourniture d'un chargeur sur roues de marque WACKER NEUSON WL32 et de ses équipements accessoires tels que gratte et pesée pour trottoir, souffleur à neige, godet et fourches, balai tasseur, débrousailluse latérale et sableuse à trottoir pour une somme de 173 980,17\$ incluant les taxes ;

Considérant que dû aux restrictions actuelles pour combattre la pandémie, les activités des ateliers de fabrication ont été interrompues, ce qui a empêché la livraison de 3 équipements soient : le balai-tasseur, la débrousailluse latérale et la sableuse à trottoir ;

Considérant que la livraison du chargeur sur roues et des autres équipements accessoires a été complétée correspondant à une somme de 127 990,17\$ incluant les taxes.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement à Équipements Robert Inc. d'un montant de 127 990,17\$ incluant les taxes, et ce, pour la livraison du chargeur sur roues de marque WACKER NEUSON WL32 et des équipements accessoires reçus à ce jour.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépenses ».

ADOPTÉE

20-04-141

**Modification de procédure d'adoption de la demande de PPCMOI au 9 rue de la Rivière**

Considérant que par sa résolution 20-03-99 du 3 mars 2020, ce conseil a adopté le premier projet de résolution d'autorisation d'un PPCMOI pour la transformation de l'étage d'un bâtiment mixte en maison de chambres au 9, rue de la Rivière ;

Considérant qu'une modification a été apportée à la demande de PPCMOI afin de réduire le nombre d'occupants de 18 à 10 et le nombre de chambres de 5 à 4 ;

Considérant qu'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire doit être suspendue sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, auquel cas la consultation publique et le processus référendaire sont remplacés par une consultation écrite ;

Considérant que ce conseil estime que l'objet visé par le PPCMOI sert à loger des travailleurs saisonniers du domaine agro-alimentaire qui est un secteur primordial à l'économie et à la population en ces temps d'urgence sanitaire.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Brin

Que ce conseil déclare que le projet de PPCMOI adopté par la résolution 20-03-99 est prioritaire ;

Que ce conseil désire enclencher en conséquence la procédure de consultation écrite, selon ce que prévoit l'Arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020 et les notes explicatives du MAMH publiées sur son site WEB.

ADOPTÉE

20-04-142

**Prolongation de la période d'installation et démantèlement des abris d'auto hivernaux**

Considérant que l'article 77 du Règlement de zonage 699-11 prévoit qu'un abri d'auto hivernal doit être démantelé au plus tard le 15 avril ;

Considérant que la Ministre de la Santé et des Services sociaux a prolongé l'urgence sanitaire jusqu'au 24 avril 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19 qui comprend des mesures de confinement et de restriction de déplacements entre les régions ;

Considérant qu'une proportion importante de nos citoyens sont des personnes âgées et ont habituellement recourt à l'aide de la famille pour procéder au démantèlement de leur abri d'auto hivernal ;

Considérant que le conseil est sensible à la situation.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que vu les circonstances exceptionnelles, ce conseil prolonge la période de démantèlement des abris d'autos hivernaux jusqu'au 15 mai pour l'année 2020.

ADOPTÉE

20-04-143

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

La rencontre étant à huis clos tel que le permet l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la deuxième période de question n'a pas lieu.

20-04-144

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h25

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Guy Coulombe, Directeur général et secrétaire-trésorier